



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parcdoubshorloger.fr

PROCES VERBAL DU BUREAU du Jeudi 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le six février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents :

Léon BONVALOT, Bernard JACQUET, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Jean-Louis MOUGIN a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Total des voix exprimées : 31

Secrétaire de séance : Dominique MOLLIER

Les membres du bureau **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du bureau **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité** (7 novembre 2024).

* Parc :

* DE2025-01 : Réalisation d'un cahier signalétique de propositions et conception graphique de panneaux de randonnées et mobiliers valorisant les belvédères du territoire

Les panneaux de départ des itinéraires de randonnée pédestre sont sur le territoire du Parc, soit inexistants ou vieillissants ou encore disparates. Les poteaux directionnels, quant à eux, ne sont pas en conformité avec la charte officielle de balisage éditée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Afin de structurer et valoriser l'offre de sentiers pédestres, le Parc en partenariat avec les Communautés de Communes de son territoire et le département du Doubs, souhaite déployer une signalétique homogène intégrée dans le paysage et s'adressant de manière lisible aux habitants et aux visiteurs. Cette action s'inscrit dans la mesure 3.3.1. de la Charte du Parc « Structurer une offre touristique d'activités de pleine nature en 4 saisons pour s'adapter aux changements climatiques ».

Le Parc, par délibération du Comité Syndical du 6 juillet 2023, a sollicité des crédits auprès de l'ANCT et obtenu les fonds du Massif du Jura à hauteur de 32 700 € afin d'élaborer une charte graphique visuelle des panneaux de départ des sentiers de randonnée pédestre.

Le Département du Doubs a également été sollicité mais n'interviendra pas financièrement sur cette action. Par-contre, il apportera son soutien financier aux Communautés de Communes pour la mise en place de panneaux de départ, de la signalétique directionnelle, et des aménagements des itinéraires d'intérêt touristique intercommunal sous réserve d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

- Vu la délibération 2023-0030 du Parc relative aux panneaux de départ des itinéraires de randonnée pédestre, le Parc et les Communautés de Communes souhaitent disposer d'un cahier signalétique de propositions et de conception graphique de mobiliers et de panneaux de randonnées afin de garantir une cohérence territoriale. Le budget de cette action est de 32 700 € TTC correspondant aux fonds obtenus du Massif du Jura.

De la même façon, les belvédères, qu'ils soient déjà aménagés ou encore méconnus, jouent un rôle essentiel dans la mise en valeur des paysages du Parc et constituent une opportunité pour développer un tourisme durable axé sur la contemplation et la découverte.

- Vu la délibération DE2022-34 relative au Plan Avenir Montagne ingénierie, belvédères, le Parc a confié en 2024 à l'Office National des Forêts la réalisation d'une étude paysagère visant à recenser et analyser le potentiel touristique et paysager de ses belvédères. Elle a notamment mis en avant l'importance de créer une identité forte pour ces sites, en s'inspirant de la thématique du « temps », en lien avec la tradition horlogère locale.

L'étude a permis d'identifier quinze belvédères prioritaires et a formulé des propositions d'aménagement respectueuses de l'environnement, en adéquation avec les objectifs fixés dans la Charte du Parc 3.3.2 Mesure 27-Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels. Le budget de cette action est de 29 500 € TTC correspondant à la subvention obtenue de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Afin d'assurer une cohérence visuelle et fonctionnelle tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles, il est proposé un projet global associant ces deux opérations dont le budget total s'élève à 62 200 € TTC. Il s'agit d'avoir une proposition de ligne de mobiliers harmonieuse s'intégrant dans le paysage du Parc, des modèles d'inspiration pour les collectivités et porteurs de projets.

Ainsi, il est proposé de faire appel à un prestataire pour la réalisation d'un document sous forme de catalogue regroupant :

- Une signalétique harmonisée pour les panneaux de départ des sentiers de randonnées,
- Un visuel graphique cohérent,
- Un mobilier adapté aux différents belvédères.

DEPENSES		RECETTES	
		Massif du Jura	Région BFC
Projet cahier signalétique + mobilier belvédères	62200 €	32700 €	29500 €
TOTAL	62200 €	62200 €	

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à consulter les prestataires pour la réalisation de ce marché et à signer tout document y afférent.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*** DE2025-02 : Stratégie de déploiement de la marque « Valeurs Parc » à destination des prestataires touristiques**

La marque collective « Valeurs Parc naturel régional » est une marque nationale, appartenant à l'Etat dont la gestion, encadrée par l'article R333-16 du Code de l'environnement. Déposée à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), la marque Valeurs Parc est une reconnaissance accordée aux professionnels exemplaires, qui répondent à un cahier des charges passant en revue leurs pratiques durables et leur engagement pour le territoire. Plus qu'un simple constat de pratiques responsables, ses bénéficiaires engagent leur activité dans une démarche de progrès.

Vu la délibération 2023-009 du Parc relative à la mise en place de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur le volet Tourisme-Loisirs, six hébergements sont à ce jour marqués. Afin de garantir l'attribution et le suivi de la marque, une commission Marque a été mise en place, chargée notamment de la conduite des audits et de statuer sur les marquages.

Conformément à sa Charte, mesure 3.3.3. « Consolider l'offre d'hébergements et mettre en réseau les acteurs du tourisme », le Parc a pour objectifs de :

- Créer un réseau d'ambassadeurs de la marque partageant ses valeurs ;
- Accompagner les professionnels bénéficiaires afin de proposer aux visiteurs et aux habitants une offre écotouristique représentative du territoire du Doubs Horloger ;

- Veiller, autant que possible, à une répartition homogène des structures marquées sur l'ensemble des 94 communes du Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- que les audits soient désormais réalisés par un prestataire extérieur en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux. La démarche envisagée est la suivante :
 - Premiers contacts, échanges, et pré-audits réalisés par le Parc ;
 - Audits accomplis par le prestataire BBL Facilitation en présence des techniciens du Parc, de l'Office de Tourisme ou de la Communautés de Communes et du Comité Départemental du Tourisme ;
 - Commission Marque qui a pour missions :
 - d'analyser les résultats des audits effectués chez les candidats à l'attribution de la marque ;
 - de proposer au Bureau Syndical du Parc les dossiers d'attribution, de maintien ou de retrait de la marque ;
 - de vérifier le respect de la mise en œuvre des moyens exigés pour l'attribution, le maintien ou le retrait de la marque, d'émettre des avis sur les modifications apportées aux démarches de marquage.
- une évolution de la composition des membres de la commission de gestion de la Marque « Valeurs Parc » incluant les membres suivants :
 - Les Président(e)s et directeurs(trices) des Offices de Tourisme ou leurs représentants ou le cas échéant, des représentants des Communautés de Communes ne disposant pas d'Office de Tourisme ;
 - Un représentant du Comité Départemental du Tourisme et/ou des Chambres consulaires par métiers ;
 - Les Vice-présidents du Parc délégués au tourisme, à l'économie, le Directeur du Parc et les agents du Parc en charge de la marque.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*** DE2025-003 : Reversement après répartition des dépenses des chemins de la contrebande**

Afin de compléter l'offre d'itinérance sur les chemins de la contrebande, le Parc a mis en place en collaboration avec le Parc du Doubs (Suisse) une chasse au trésor en 2024 sur le site du Saut du Doubs. Cette action transfrontalière permet la découverte de la contrebande de manière ludique et immersive et s'inscrit dans la mesure 3.3.2 de la Charte du Parc « Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels ».

Au vu de la délibération 2022-41 - Chemins de la contrebande franco-suisse, le budget initial de cette opération a évolué avec une répartition financière entre les deux Parcs. A ce titre et sur justificatifs de factures, le Parc du Doubs (Suisse) doit reverser la somme 2 400 € au Parc correspondant à des frais de gestion diverses.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- d'autoriser le Président à facturer la somme de 2 400 € au Parc du Doubs (Suisse) et à signer tout document y afférent.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

* DE2025-004 : Inventaire et cartographie des habitats et des espèces sur la tourbière des Belles Seignes – Secteur Est

Contexte et objectifs de l'action

Localisation et intérêt écologique : La tourbière des Belles Seignes, située sur les communes de Noël-Cerneux, Le Bélieu, Narbief et Le Bizot, est l'un des plus vastes complexes tourbeux du massif jurassien (325 ha). Elle abrite un grand nombre d'espèces végétales et animales rares et menacées, mais n'a jamais bénéficié d'une cartographie complète de ses habitats.

Enjeux : Malgré son importance écologique, ce site n'est soumis à aucune protection réglementaire formelle.

Action déjà engagée : Une première cartographie d'environ 150 ha (2024) a mis en lumière des zones à forts enjeux. Afin de disposer d'une vision exhaustive et de proposer des mesures de protection adaptées, il est nécessaire de compléter ces travaux sur les 190 ha restants.

Cadre de référence : Cette action s'inscrit dans la Charte 2021-2036 du Parc naturel régional du Doubs Horloger :

- *Objectif 1.1.1 – Mesure 1 : Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces emblématiques.*

Descriptif synthétique du projet

Étendue de l'étude

- Tranche ferme :
 - Finaliser le périmètre d'étude sur la zone tourbeuse non encore cartographiée (environ 190 ha).
 - Réaliser un inventaire et une cartographie des habitats naturels et semi-naturels (printemps-été 2025).
 - Identifier la flore/faune protégées ou menacées (listes rouges, espèces patrimoniales).
 - Proposer un outil de protection adapté (création d'aires protégées, réglementation, etc.).
 - Élaborer un rapport de synthèse, avec saisie des données et formulation de préconisations de gestion.
- Tranche optionnelle :
 - Approfondissement sur certaines espèces et taxons (chiroptères, entomofaune, avifaune, amphibiens, reptiles, mammifères, etc.).

- Confirmation ou recherche des stations d'espèces prioritaires anciennement signalées.
- Préconisations précises de gestion/réglementation permettant le retour ou le maintien de ces espèces.

Méthodologie

- Cartographie à l'échelle 1/2 500e ou 1/5 000e selon la complexité des milieux.
- Recours aux référentiels phytosociologiques (CBNFC, Corine Biotope).
- Concertation avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté et l'EPAGE Doubs Dessoubre (notamment pour intégrer le programme Life Climat « Tourbières du Jura »).

Coût, calendrier et partenaires

Montant de la prestation : Le budget maximal pour l'étude est fixé à **18 750 € TTC**, dont **3750 €** du PNR. Subvention de **15 000 €** de la région BFC (Pôle Biodiv).

Calendrier prévisionnel

<i>Étapes</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
• Recrutement bureau d'étude	15/01/2025	15/03/2025
• Étude & cartographie	31/03/2025	31/08/2025
• Rédaction & saisie des données	01/09/2025	15/10/2025
• Restitution auprès de la Commission MN & financeurs	01/12/2025	15/12/2025

Partenaires / ressources

- Parc naturel régional du Doubs Horloger (maître d'ouvrage)
- Région Bourgogne-Franche-Comté (co-financeur)
- EPAGE Doubs Dessoubre, EPAGE Haut Doubs Haute Loue
- Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté
- Conservatoire Botanique National de Franche-Comté
- Communes concernées : Noël-Cerneux, Le Bélieu, Narbief, Le Bizot

La poursuite de la cartographie des habitats et de l'inventaire des espèces sur les 190 hectares restants de la tourbière des Belles Seignes est indispensable pour avoir une vision globale du complexe tourbeux, identifier les zones à forts enjeux écologiques et proposer des mesures de protection à la hauteur de la valeur patrimoniale du site.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté ;**
- **D'autoriser le Président à engager les marchés afférents ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

* DE2025-005 : Appel à candidature pour les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) campagne 2025

Nous avons inscrit dans notre programme d'action 2025 le portage d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique sur le territoire du Parc naturel régional du Doubs Horloger pour la PAC 2025. Cette action inscrite dans la charte fondatrice du Parc (*Mesure Phare 1.1.4 - Gérer durablement les ressources en eau souterraines et superficielles ; Mesure 3.2.1 - Promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale*) permet de proposer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aux exploitants agricoles.

Les MAEC sont des compensations financières de la PAC (cofinancées par l'Etat et l'Europe) pour encourager les agriculteurs à :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ;
- Maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

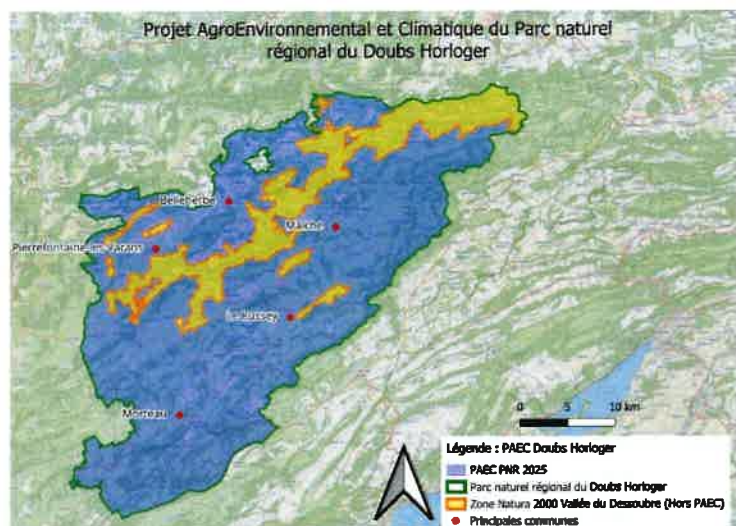
Nous sommes lauréats de l'Appel à Projet (AAP) pour l'animation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) - Campagne 2025 qui permet de financer du temps de travail pour l'animation et les diagnostics d'exploitations agricoles.

Afin de proposer aux exploitants agricoles les MAEC nous avons candidaté à l'Appel à candidature pour les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques pour la campagne 2025 (réponse au 20 janvier). Le tableau suivant présente les mesures retenues par le Parc en concertation avec les partenaires techniques ainsi que les surfaces qui pourront être contractualisées (et le budget) par les exploitants agricoles. Le dossier a été déposé le 20 janvier dernier.

Tableau des surfaces à engager en 2025

Nom mesure	Montant unitaire	Nombre d'unité contractualisées (ha, ml, mares)	Montant annuel	Montant 5 ans	Nombre d'exploitations concernées	Financier identifié
<i>MAEC Biodiversité - surfaces herbagères et pastorales</i>	51 €	400 ha	20 400 €	102 000 €	15	Etat / FEADER
<i>MAEC Biodiversité – Systèmes herbagers et pastoraux</i>	88 €	375 ha	33 000 €	165 000 €	5	Etat / FEADER
<i>MAEC Biodiversité – Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage</i>	72 €	350 ha	25 200 €	126 000 €	15	Etat / FEADER
<i>MAEC Biodiversité – Protection des espèces niveau 1</i>	82 €	10 ha	820 €	4 100 €	1	Etat / FEADER

MAEC Biodiversité – Protection des espèces niveau 2	145 €	30 ha	4 350 €	21 750 €	2	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Protection des espèces niveau 3	200 €	10 ha	2 000 €	10 000 €	1	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Protection des espèces niveau 4	254 €	10 ha	2 540 €	12 700 €	1	Etat / FEADER
MAEC Biodiversité – Entretien durable des infrastructures agroécologiques	800 €	5000 ml	4000 €	20 000 €	5	Etat / FEADER



Territoire du PAEC : La totalité du Parc en dehors des zones Natura 2000

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- De valider les propositions ;
- D'autoriser le Président à déposer la réponse à l'appel à projets.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*Pays Horloger :

* DE2025-006 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pays Horloger 2026-2029

Le Parc a parmi ses missions l'animation, le suivi et la gestion du Pays Horloger et plus particulièrement l'animation touristique du territoire à travers l'Office de Tourisme de destination. Un des objectifs du Parc est d'assurer le développement d'un tourisme durable qui préserve et valorise les patrimoines.

De par sa compétence « Animation touristique du territoire », le Parc coordonne la politique touristique du territoire du Pays Horloger confiée et financée par les Communautés de Communes du Pays de Maîche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau.

Le Parc confie la promotion touristique à l'OT de destination ; ce partenariat est formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 qui arrive à échéance fin 2025.

Un travail collaboratif a été lancé avec l'OT pour l'élaboration de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Les objectifs sont les suivants :

- Préciser la nature des actions qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat engagé entre le Parc et l'OT, en concordance avec la Charte du Parc ;
- Définir les objectifs attendus confiés par le Parc à l'OT pour une période de 4 ans à compter de 2026, soit jusqu'en 2029.

Le territoire d'application est celui des Communautés de Communes du Pays de Maîche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau, regroupées au sein du Pays Horloger. Dans un souci de cohérence territoriale, certaines actions touristiques pourront être conduites en collaboration avec les Communautés de Communes de Sancey-Belleherbe, des Portes du Haut-Doubs, entre Doubs et Loue, et notamment dans les communes adhérentes au Parc sur lesquelles sont implantées les bénéficiaires du réseau Valeurs Parc.

L'OT s'engage, conformément à ses statuts, à assurer la promotion touristique du Pays Horloger en ce qui concerne les missions suivantes :

- Accueil, information touristique en tant que "Relais du Parc" ;
- Promotion et communication touristique de la destination en cohérence avec le Comité Départemental du Tourisme du Doubs et Bourgogne Franche-Comté Tourisme ;
- Structuration d'une offre touristique durable et de qualité et accompagnement à la professionnalisation des prestataires locaux ;
- Coordination du réseau des ambassadeurs de la destination ;
- Suivi de l'observation de l'activité touristique et des clientèles ;
- Inscription de l'OT dans une démarche qualité et de progrès.

M Pantel demande si l'on a observé une augmentation de la fréquentation.

Mme Mollier lui répond qu'il y a bien une hausse de la fréquentation dans la région mais pas dans les bureaux de l'Office de tourisme. Aujourd'hui nous ne disposons pas d'outils nous permettant de savoir si les touristes viennent parce qu'il y a un Parc.

M Martin confirme qu'il n'existe pas d'outil permettant de connaître la motivation des touristes à venir sur notre territoire.

M le Président souhaite que soient organisés des retours avec les élus sur ces travaux au cours de l'année. Il y a également la question du lien à installer avec les 3 autres communautés de communes. M Bôle salue cette volonté de reposer le cadre car les relations avec l'Office sont parfois ambiguës. La notion de parcours des voyageurs est importante. On ne pourra jamais le construire seul l'observatoire, nous avons besoin du CDT, du CRT et d'outils comme Outdoorvision. Lors de l'étude sur la gouvernance touristique nous avons senti un frémissement à la toute fin.

2025 sera l'occasion de poser de nouveaux jalons.

M Martin confirme qu'ouvrir l'Office à l'échelle du Parc reste un objectif.

Mme Diot précise que lors de la réunion d'octobre 2024 avec les techniciens des communautés de communes les sujets de travail qui ont été identifiés sont l'OGS, les mobilités, la marque et la conciliation des usagers.

M Robert confirme que les équipes doivent former un pôle de compétences au-delà des frictions qui ont pu émerger.

M le Président ajoute qu'il y a aussi une question financière car les 3 communautés de communes du Pays Horloger financent le service alors que les autres territoires ne le financent pas.

M Cuenot confirme que le bureau d'étude qui travaille sur la CCPHD déconseille la création d'un OT propre et préconise le rapprochement avec une structure proche.

M Bôle ajoute que le touriste ne s'intéresse pas aux limites administratives quand il choisit ses vacances.

M le Président conclut en indiquant qu'il faut reprendre le dialogue au sujet de la gouvernance du tourisme et du périmètre de l'Office avec les présidents d'EPCI et M Martin.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le Président à de valider les axes de partenariat permettant un travail collaboratif en 2025 entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pays Horloger, en lien avec les Communautés de Communes, pour l'élaboration de la convention 2026-2029.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*** DE2025-007 : Adhésion site FFC VTT**

Afin d'accompagner le développement du VTT et favoriser l'accès à la pratique, la Fédération Française de Cyclisme labellise depuis 1991 des territoires ayant une offre VTT de qualité.

Le territoire du Parc est un site labellisé FFC-VTT comprenant à ce jour 14 parcours VTT soit 567 km gérés par les communautés de communes du Val de Morteau, du plateau du Russey et du Pays de Maïche.

L'adhésion au réseau national est assujettie à une cotisation annuelle, fixée dans la tarification générale officielle de la Fédération. La tarification de base relative à la labellisation des espaces de pratique s'élève à 950 € pour l'année 2025. Cette cotisation est financée par le Parc et chaque communauté de communes reste gestionnaire de ses itinéraires.

Au vu de la délibération 2023-0023, il s'agit pour le Parc de disposer d'une offre de VTT de qualité labellisée sur son territoire pour un budget annuel de 950 € TTC. Cette action s'inscrit dans la mesure 3.3.2 de la Charte du Parc « Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels ».

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à engager les dépenses relatives à cette adhésion et à signer tout document y afférent.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

* DE2025-008 : Financement FIR des fiches actions du CLS

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), un financement sur le Fonds d'Intervention régional (FIR) de l'ARS BFC est demandé annuellement. Celui-ci concerne l'ensemble du territoire du CLS, à savoir l'ex-Pays Horloger et le Pays du Haut-Doubs.

Le tableau ci-après détaille les financements demandés en 2025.

FICHE ACTION	OBJECTIFS/ PROJETS	MONTANT DEMANDE
FA1 Renforcer l'accès aux soins sur le territoire	Accompagnement installation des professionnels de santé, projets de MSP	1200€
FA 2 Stratégie d'attractivité territoriale	GT attractivité : parcours de stage pour les collégiens et lycéens, et forum attractivité en novembre 2025. Vidéo promotionnelle	2000€
FA 3 Mise en réseau et coordination du volet santé mentale sur l'ensemble du territoire du CLS	Semaines d'information sur la santé mentale Coordination des acteurs	1000€
FA 4 Organisation de formations de Premiers Secours en Santé mentale	Formation les 10 et 11 mars aux Fontenelles + une formation Pays du Haut-Doubs en 2025	6600€
FA 9 Coordonner à l'échelle locale les actions de prévention et de promotion de la santé	Poursuite pédagogthèque de territoire Réunions de coordination des acteurs, accompagnement des projets	2000€
FA 10 Soutenir et accompagner le parcours jeunes et adolescents sur le territoire du CLS	Participation à Paroles en Tête Soutien aux projets	2000€

FA 11 Déployer le parcours parentalité maternité sur le territoire du CLS	Accompagnement de projets, proposition de formations à destination des agents de périscolaire et des professionnels de la petite enfance	2000€
FA 12 Déployer le parcours personnes âgées sur le territoire du CLS	Accompagnement et information sur l'habitat inclusif Soutien projets parcours 2000€ personnes âgées	4000€
FA 13 Promouvoir le PNNS à l'échelle territoriale (programme national nutrition santé)	Participation à la semaine nationale de lutte contre la dénutrition Accompagnement des collectivités et entreprises souhaitant se labelliser PNNS	2000€
FA 15 Développer une stratégie de communication autour du CLS	Diffusion de newsletters Organisation de forum ou festival santé (Journée urbanisme favorable à la santé le 5 juin 2025 à l'Escale à Morteau)	6000€
TOTAL		28 800€

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 28 800€, représentant 100 % du total des produits, à l'ARS pour l'ensemble du territoire du CLS Pays Horloger, Pays du Haut-Doubs.
- D'autoriser le Président à engager les dépenses relatives à ces actions et à signer tout document y afférent.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*** DE2025-009 : Conventonnement avec le Pays du Haut-Doubs pour le partage du financement FIR**

Le financement octroyé par l'ARS BFC pour mener à bien les fiches actions du CLS concerne l'ensemble du territoire du contrat.

Aussi, la convention suivante permet une répartition équitable des montants.

INTITULE FICHE ACTION	BUDGET 2025		
	Financement ARS	Montant PNR	Montant PHD
FA1- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire	1 200 €	600 €	600 €
FA2- Stratégie d'attractivité territoriale	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA3- Mise en réseau et coordination du volet santé mentale sur l'ensemble du territoire du CLS	1 000 €	500 €	500 €
FA4- Organisation de formation de Premiers Secours en Santé mentale sur le territoire	6 600 €	3 300 €	3 300 €
FA9- Coordonner à l'échelle locale les actions de prévention et de promotion de la santé	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA10- Soutenir et accompagner la santé des jeunes sur le territoire du CLS	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA 11- Déployer le parcours périnatalité sur le territoire du CLS	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA12- Déployer le parcours grand âge sur le territoire du CLS	4 000 €	2 000 €	2 000 €
FA 13- Promouvoir le parcours nutrition santé à l'échelle territoriale	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA 15- Développer une stratégie de communication autour du CLS	6 000 €	3 000 €	3 000 €
TOTAL	28 800 €	14 400 €	14 400 €

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention et à reverser la part qui lui revient des montants perçus dans le cadre du CLS au Pays du haut-Doubs.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

* Divers

* Actualités budgétaires

En l'absence de budget de l'Etat voté :

- Absence de confirmation sur les financements venant de l'Etat
- Versements limités en attendant le vote du budget
- Suspension du dispositif Service Civique
- Dotation Aménités Rurales 110 millions (+10%)

Au regard du budget sorti de la CMP :

- Inquiétude sur la dotation Etat y compris dans sa composante fonctionnement
- Quasi-année blanche du côté du Massif du Jura
- Travail sur la programmation 2025 : quasi-gel des nouvelles opérations

* Actualités RH

- Départ de Marie NEZET, chargée de mission Santé en avril pour une mise en disponibilité. Elle rejoint la CPTS du Pays Horloger : le recrutement est en cours pour la remplacer.
- Départ de Chloé PERSONENI, chargée de mission architecture-paysages en fin de contrat : le recrutement est en cours.
- Arrivée de Leïla CALMET chargée de mission sur le P.A.T
- Recrutement en cours d'un chargé d'étude sur les sites orphelins de gestion sur la base d'un financement Région.

* Etudes friches

La restitution de l'étude vient d'avoir lieu, des friches ont été identifiées pour un travail approfondi et plus opérationnel.

* Ateliers Hors les Murs

Des étudiants d'Angers et de Paris ont investi la commune de Bonnétage au cours de la semaine passée. La restitution de leur diagnostic a été très suivie par la population de la commune.

Prochaine étape : proposition des scénarios fin février. Nous évoquerons ces sujets lors du prochain comité syndical.

* Arc Horloger

Après la création de l'association au mois de décembre, le comité a été installé fin janvier. L'association de suivi de l'inscription des savoir-faire horlogers au patrimoine immatériel continue de s'organiser.

* CAUE du Doubs

Le CAUE nous a fait savoir que l'adhésion « chapeau » du Parc pour l'ensemble de ses communes membres n'était plus possible. Chaque commune devra adhérer individuellement si elle veut avoir recours aux services du CAUE.

* Comité régional de la biodiversité

M Robert y représentait le Parc. La présentation a été faite par le préfet de Région. Il a apporté son soutien à l'OFB en précisant qu'il n'y a pas de soutien de la biodiversité sans contrôle. Le Parc travaille très bien avec eux et ce sont des partenaires nécessaires.

Le Conseil Régional a confirmé qu'il n'y aurait pas de baisses de crédits sur la biodiversité.

* AMI Solarisation

M Bôle a rappelé que la démarche est lancée et qu'un dépôt de candidatures est attendu pour le 14 mars. Cela concerne toutes les communautés de communes sauf les Portes du Haut-Doubs.

Un séminaire est prévu le 17 février sur le solaire pour préciser les contours de l'AMI. Toutes les communes sont attendues.

* Soirée Plan Doux Horloger, 1 an après

Le bilan de toutes les actions conduites sur le territoire a été présenté. Le département continue son soutien sur ces thématiques. Les personnes présentes étaient satisfaites de la dynamique enclenchée. Il y a eu une belle adhésion à la marque collective « Owdoo ».

